Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260827-2026_44_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 21
Présents : 19
Absent représenté :

Date de la convocation : 7 août 2026
Date d'affichage : 7 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept Août, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion de l'Accueil de Loisirs Perceval « 4 rue des Trembles » Tremblay – 35460 VAL COUESNON, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

**Etaient présents :**
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER, Monsieur Loic BATTAIS, Madame Morgane BOULIERE, Monsieur Christian NGUYEN Monsieur Laurent BOURDIN Madame Delphine LEMOINE. Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Loeiz RAPINEL, Monsieur Pascal REGNAULT

**Absente excusée :** Madame Laetitia MEIGNAN,

**Absent** : Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

## AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

### 2026_44_BUREAU_020_7.1 : Mise à disposition de la structure métallique pour la Comité des fêtes de Montours – Course de caisses à savon

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, rappelle que le Comité des fêtes de Montours a sollicité la mise à disposition de la structure métallique pour leur manifestation de course de caisses à savon prévue le samedi 11 juillet 2026.

Après validation de cette mise à disposition, les services techniques de Couesnon Marches de Bretagne ont procédé à l'installation du chapiteau (250 m²) le vendredi 10 juillet matin.

Aux alentours de 12 h, les membres du Comité des fêtes sont informés que la manifestation ne peut pas avoir lieu en raison des fortes chaleurs. Cette annulation est justifiée par un arrêté préfectoral portant « interdiction des manifestations sportives et de la pratique sportive dans le contexte caniculaire » datant du 9 juillet 2026, reçu par mail à 22h59.

L'association étant prise au dépourvue, elle sollicite la Communauté de Communes concernant la facturation de cette mise à disposition.

Les frais occasionnés pour cette mise à disposition sont les suivants :

- Frais d'intervention : 1 002,07 € ;
- Montant à facturer : 490 € (tables et bancs = 60 € + 250m² structure = 430 €) ;

Au regard de ces éléments, Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, demande l'avis du Bureau Communautaire sur la mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260827-2026_44_BUREAU-DE

Il demande au bureau Communautaire de délibérer sur l'annulation ou pas de la facturation de cette mise à disposition au Comité des fêtes de Montours Les Portes du Coglais.

Vu l'exposé de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas facturer la mise à disposition de la structure métallique au Comité des fêtes de Montours – Les Portes du Coglais.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

Couesnon Marches de Bretagne
I. et V.